

Mesdames et Messieurs les représentants de l'État belge,

Concerne : Olivier Vandecasteele – otage en Iran

Olivier Vandecasteele est un citoyen belge, otage en Iran depuis plus 11 mois.

Âgé de 42 ans, il a consacré sa carrière professionnelle à la cause humanitaire et a travaillé notamment en Afghanistan, au Mali, au Niger et en Inde pour diverses ONG dont Médecins du Monde. En 2015, il entame une nouvelle mission, en tant que Directeur de pays pour le *Norwegian Refugee Council* (NRC), basé en Iran, à Téhéran. Il est chargé notamment des questions liées à l'accueil de plus de trois millions et demi de réfugiés afghans ayant fui la guerre. En juin 2021, après six ans dans la capitale iranienne, il rentre en Belgique. Il y retourne en février 2022 pour y clôturer ses affaires.

Le 24 février 2022, alors qu'il participe à un dîner, des agents non identifiés et sans uniforme s'engouffrent dans l'appartement où il se trouve. Deux d'entre eux filment la scène. Olivier Vandecasteele est isolé des autres personnes présentes. L'intervention est très violente sans qu'Olivier n'oppose toutefois aucune résistance physique. Olivier Vandecasteele est arrêté et privé de liberté. Aucune charge ne lui est signifiée et il n'a pas accès à un avocat, en violation manifeste des dispositions fondamentales interdisant la détention arbitraire et prescrivant le droit à un procès équitable : ces règles prévues aux articles 5 et 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme qui ne lient évidemment pas l'Iran se retrouvent dans le Pacte de 1966 relatif aux droits civils et politiques (articles 9 et 14) qui, lui, lie l'Iran et la Belgique depuis, respectivement, le 24 juin 1975 et le 21 avril 1983.

Olivier Vandecasteele est emmené à la prison d'Evin (de sinistre réputation pour les tortures qui y sont pratiquées). Il y subit de nombreux interrogatoires, sans pouvoir être assisté d'un conseil. Lors des rares visites consulaires (sept à ce jour), l'entretien est surveillé par des agents de l'Etat et il est fait interdiction à Olivier Vandecasteele de parler de ses interrogatoires ou des soi-disant charges retenues contre lui. Il est détenu en isolement complet, dans une cellule sans aucun mobilier pendant les 4 premiers mois de sa détention. Il doit dormir à même le sol et la lumière reste allumée 24h/24h. En raison des mauvaises conditions d'hygiène, Olivier Vandecasteele a contracté plusieurs infections ; il perd les ongles des pieds et souffre d'une perte de poids de plus de 25 kg. Ces conditions de détention constituent des traitements inhumains et dégradants, interdits par l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme et l'article 7 du Pacte de 1966.

Les autorités belges se sont mobilisées pour parvenir à obtenir le retour d'Olivier Vandecasteele en Belgique.

À la suite d'une négociation entamée en 2016, la Belgique vient de conclure avec l'Iran, le 11 mars 2022, un traité de transfèrement des personnes condamnées, traité approuvé par le Parlement belge, le 21 juillet 2022.

Au mois d'août 2022, Olivier Vandecasteele a été transféré dans une autre prison, dont la localisation exacte est inconnue. Il est toujours en isolement complet. Il n'a pas accès à un avocat et n'a pas comparu devant un juge. Sa détention se maintient, toujours en violation des articles 3, 5 et 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme et des articles 7, 9 et 14 du Pacte de 1966.

En octobre 2022, un recours en suspension et annulation est introduit par des opposants au régime iranien (le Conseil National de la Résistance Iranienne – CNRI) devant la Cour constitutionnelle belge contre la loi d'assentiment au traité de transfèrement du 11 mars 2022. Ce recours a pour but d'empêcher le transfèrement en Iran d'un ressortissant iranien condamné pour terrorisme en Belgique

et détenu dans une prison belge. Cette procédure va avoir des effets désastreux sur le sort réservé à Olivier Vandecasteele.

Au mois de novembre 2022, Olivier Vandecasteele comparaît finalement devant un tribunal Iranien. Un avocat est présent mais Olivier Vandecasteele ne l'a jamais rencontré et il n'aura aucun contact avec lui. Cet avocat n'a présenté aucune défense et ne s'est pas exprimé de toute l'audience. Une visite consulaire suit cette audience mais il est fait interdiction à Olivier Vandecasteele d'évoquer le procès avec le représentant de l'Etat belge ou de mentionner les infractions qui ont été retenues contre lui. Olivier Vandecasteele annonce avoir entamé une grève de la faim, seul moyen de pression dont il dispose encore.

En Belgique, dans le cadre de la procédure en suspension de la loi d'assentiment du traité de transfèrement, la Cour constitutionnelle décide par un arrêt du 8 décembre 2022, de suspendre cette loi, ce qui exclut l'application du traité dans l'ordre juridique interne belge et, par conséquent, le retour d'Olivier Vandecasteele dans notre pays. Si la Cour constitutionnelle devait ensuite prendre un arrêt d'annulation de la loi d'assentiment, la Belgique perdrait l'instrument juridique qui permettrait à Olivier de sortir de prison en Iran.

Quelques jours après cette décision, la famille d'Olivier Vandecasteele apprend des autorités belges que celui-ci aurait été condamné à une peine d'emprisonnement de 28 ans. Plus récemment encore, l'agence de presse iranienne Tasnim, relayée par la presse belge et internationale, a rapporté que la condamnation serait en réalité de 40 ans d'emprisonnement et de 74 coups de fouet pour des prétendus faits d'espionnage, de coopération avec les Etats-Unis contre l'Iran, de contrebande de devises et de blanchiment d'argent.

La vie d'Olivier Vandecasteele est en danger immédiat : il est en effet sérieusement à craindre qu'il ne puisse survivre longtemps aux conditions de détention insoutenables qu'il subit. Son droit à la vie, garanti par l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme et par l'article 6 du Pacte de 1966 est ainsi violé, dans son aspect substantiel et de façon immédiate.

Olivier Vandecasteele bénéficie de la protection consulaire et la Belgique doit faire valoir et protéger ses droits fondamentaux, en ce compris son droit à la vie consacré par l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme et par l'article 6 du Pacte de 1966.

Depuis plus de dix mois, Olivier Vandecasteele est détenu arbitrairement dans une prison iranienne, en violation de son droit à la liberté et à la sécurité et de son droit à un procès équitable, garantis respectivement par les articles 5 et 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme, 9 et 14 du Pacte de 1966. Ces conditions inhumaines de détention violent l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme et l'article 7 du Pacte précité. La vie d'Olivier est en danger immédiat et son droit à la vie, protégé par les articles 2 de la Convention et 6 du Pacte est ainsi également violé.

Nous demandons aux autorités belges de tout mettre en œuvre pour faire cesser ces graves violations des droits fondamentaux et rapatrier Olivier Vandecasteele sans délai en Belgique.

Signataires :

Prénom	Nom	Titre UK	Titre FR
Francoise	Tulkens	Former vice president of the European Court of Human Rights	/ Ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme

Marie-Aude	Beernaert	Professor of law at UCLouvain/ Professeure de droit à l'UCLouvain	
Diane	Bernard	Professor of law at University Saint-Louis – Brussels/ Professeure de droit à l'Université Saint-Louis – Bruxelles/	
Nicolas	Bernard	Professor of law at University Saint-Louis – Brussels/Professeur de droit à l'Université Saint-Louis – Bruxelles	
France	Blanmailland	Lawyer, former President of the Superior Council of Justice/ Avocate, ancienne présidente du Conseil supérieur de la Justice	
Vincent	Blondel	Rector of UCLouvain/ Recteur de l'UCLouvain	
Frédéric	Bouhon	Professor of law at ULiège/ Professeur de droit à l'Université de Liège	
Eva	Brems	Professor of Human Rights at Ghent University/ Professeur des droits de l'homme à l'Université de Gand	
Chloé	Brière	Professor of European law at the ULB/ Professeure de droit européen à l'ULB	
Jean-Pierre	Buyle	Former president of the Bar of Brussels and former president of AVOCATS.BE / Ancien bâtonnier de Bruxelles et ancien président d' AVOCATS.BE	
Pieter	Cannoot	Professeur de droit à l'Université de Gand / Professor of law at Ghent University / Professor rechten aan de Universiteit Gent	
Bruno	Colmant		Membre de l'Académie Royale de Belgique
Olivier	Corten	Professor of international law at ULB/ Professeur de droit international à l'ULB	
Georges-Albert	Dal	Editor in chief of the Journal des Tribunaux/ Rédacteur en chef du Journal des Tribunaux	
Eric	David	Professor emeritus of international law at ULB/Professeur émérite de droit international à l'ULB	
Gauthier	De Beco	Professor of law at Huddersfield University/ Professeur de droit à l'Université de Huddersfield	
Marie-Sophie	de Clippele	Professor of law at University Saint-Louis – Brussels/ Professeure de droit à l'Université Saint-Louis – Bruxelles	
Jean-Luc	De Meulemeester	Professor of economics at ULB/ Professeur d'économie à l'ULB	
Olivier	De Schutter	Professor of law at UCLouvain/Professeur de droit à l'UCLouvain	
Catherine	Delforge	Professor of law and vice-rector at University Saint-Louis – Brussels/Professeur de droit et vice-rectrice à l'Université Saint-Louis – Bruxelles	
Francis	Delperée	Professor emeritus of constitutional law at UCLouvain, honorary senator	Professeur émérite de droit constitutionnel à l'UCLouvain, Sénateur honoraire

Edouard	Delruelle	Professor of political philosophy at ULiège/ Professeur de Philosophie Politique à l'Université de Liège	
Elise	Dermine	Professor of law at the ULB/ Professeure de droit à l'ULB	
Paul	Dermine	Professor of EU law at ULB/ Professeur de droit de l'Union européenne à l'ULB	
Ellen	Desmet	Professeur de droit de la migration à l'Université de Gand/ Professor of migration law at Ghent University	
Tine	Destrooper	Professor of Human Rights and transitional justice at Ghent University/ Professeur de droits de l'homme et de justice transitionnelle à l'Université de Gand	
Marie- Sophie	Devresse	Professor of criminologist at UCLouvain/ Professeure de criminologie à l'UCLouvain	
Wouter	Devroe	Dean of the Faculty of law and criminology at KU Leuven / Doyen de la Faculté de droit et de criminologie de la KU Leuven/ Decaan van Faculteit rechtsgeleederheid en criminologische wetenschappen aan KU Leuven	
François	Dubuisson	Professor of public international law at ULB/ Professeur de droit international public à l'ULB	
Hugues	Dumont	Professeur émérite invité à l'Université Saint- Louis - Bruxelles	
Luca	Ferro	Professor of international law at VUB/ professeur de droit international à la VUB	
Stéphanie	Francq	Professor of private international law and European law at UCLouvain/ Professeur de droit international privé et de droit européen à l'UCLouvain	
Sarah	Ganty	Chercheuse à l'Université de Gand et à la Yale Law School/ Researcher at Ghent University and at Yale Law School	
Christine	Guillain	Professor of criminal Law at University Saint- Louis – Brussels/Professeure de droit pénal à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	
Ludovic	Hennebel	Professeur de droit à l'Université d'Aix-en- Provence, Avocat, Expert aux Nations Unies/ Professor of law at Aix-en-Provence University, Lawyer, Expert Member of the UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights ,	
Gleider	Hernandez	Professor of international law at KU Leuven, Secretary General of the European Society of International Law/ Professeur de droit international KU Leuven, secrétaire général de la société européenne de droit international	
Sophie	Jacquot	Professor of political sciences at University Saint-Louis – Brussels/ Professeure de	

		science politique à l'Université Saint-Louis – Bruxelles	
Pierre	Jadoul	Professor of law at University Saint-Louis – Brussels/ Professeur de droit à l'Université Saint-Louis – Bruxelles	
Grégoire	Jakhian	Former teaching assistant at the ULB/ Ancien assistant à l'ULB	
Anne	Lagerwall	Professor of international law at ULB/ Professeure de droit international à l'ULB	
Quentin	Landenne	Professor of philosophy of human rights at University Saint-Louis – Brussels/ Professeur de philosophie des droits humains à l'Université Saint-Louis – Bruxelles	
Adrien	Masset	Professor of criminal law at ULiège/ Professeur de droit pénal à l'Université de Liège	
Pierre-Guillaume	Méon	Professor of economics at Solvay Brussels School of Economics and Management ULB/ Professeur d'économie à Solvay Brussels School of Economics and Management ULB	
Julien	Pieret	Professor of law at ULB/ Professeur de droit à l'ULB	
Patricia	Popelier	Professor of Law at the University of Antwerp/ Professeur de droit à l'Université d'Anvers	
Karel	Reybrouck	Postdoctoral researcher at KULeuven/ Chercheur postdoctoral à la KU Leuven	
Céline	Romainville	Professor of law at UCLouvain/ Professeure de droit à l'UCLouvain	
Isabelle	Rorive	Professor of law at ULB/ Professeur de droit à l'ULB	
Tom	Ruys	Professor of law at Ghent University/ Professeur de droit à l'université de Gand	
Annemie	Schaus	Rector of ULB/ Rectrice de l'ULB	
Pierre	Sculier		Président d' Avocats.be (Ordre des Barreaux francophones et germanophone)
Luc	Sels	Rector of KU Leuven / Recteur de la KU Leuven	
Stefaan	Smis	Professor of law at VUB/ Professeur de droit à la VUB	
Barbara	Truffin	Professor of law at ULB/ Professeure de droit à l'ULB	
Marc	Uyttendaele	Professor of constitutional law at ULB/ Professeur de droit constitutionnel à l'ULB	
Jean-François	van Drooghenbroeck	Professor of law at UCLouvain/ Professeur de droit à l'UCLouvain	
Peter	Van Elswege	Professor of EU law at Ghent University/ Professeur de droit de l'Union européenne à l'Université de Gand	
Jan	Velaers	Professor emeritus of constitutional law at Antwerp University/ Professeur émérite de droit constitutionnel à l'Université d'Anvers/	

